La News

Juin 2017

POMMIER DE BEAUREPAIRE

www.pommierdebeaurepaire.fr

Les rendez-vous du mois...

Réunion du Conseil Municipal
mercredi 28 Juin 2017 à 19H30

Permanence du Maire
vendredi 30 Juin de 15h00 à 18h00

Prochaines permanences tickets cantine
lundi 12 Juin de 15h00 à 16h30
lundi 26 Juin de 15h00 à 17h45

Etat Civil

Naissances:
Le 5 avril 2017: Ayrton VACHER
fils de Coraline CAROFF et Joseph VACHER

Le 13 mai 2017: Natéo LHORME
fils de Emilie LEVET et Yoann LHORME

Le 23 mai 2017: Joakim LEFILLATRE DOUCET
fils de Laëtitia DOUCET et Romain LEFILLATRE

Horaires contacts

SECRETARIAT MAIRIE– 04 74 54 29 92
Lundi, mardi: 8H30 à 12H00
Jeudi : 15H00 à 17H00
Vendredi: 15H00 à 18H00

AGENCE POSTALE – 04 74 54 29 94
Lundi au vendredi: 8H30 à 11H30
Samedi impair: 8H30 à 11H30

BIBLIOTHEQUE - 04 74 58 62 63
Mardi: de 10H00 à 12H00
Mercredi: de 16H00 à 18H00
Jeudi: de 16H30 à 18H00
Vendredi: de 15H00 à 18H30

Les Brèves...

• **Autorisation au profit de l'IGN de pénétrer dans les propriétés publiques et privées situées sur les communes du Département de l'Isère** - Arrêté Préfectoral n° 38-2017-01-13-005 du 13 janvier 2017.
Cette autorisation permet de faciliter les travaux nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, à la constitution et à la mise à jour des bases de données géographiques, à la révision des fonds cartographiques et aux travaux relatifs à l'inventaire du forestier national.

• **Téléalarme** : La modernisation des réseaux de communication conduit à la disparition progressive du réseau téléphonique commuté (RTC) au profit de nouvelles technologies. Les services d'appel d'urgence de téléalarme dépendent du RTC et devront faire l'objet d'un changement de fonctionnement.
Le matériel et les procédures seront adaptés au fur et à mesure des modifications réalisées sur le réseau. Aussi, le service téléalarme va progressivement remplacer les appareils anciennes générations en équipant tous les futurs abonnés à partir de mai 2017 d'un modèle type GPRS ou 3G.

Syndicat des Eaux Dolon-Varèze

Devant la nécessité d'entretenir régulièrement les systèmes d'assainissement non collectif (vidange, curage, entretien poste relevage…), le Syndicat Mixte des Eaux Dolon-Varèze a passé un marché, après mise en concurrence de plusieurs sociétés, avec une entreprise agréée (RAY Assainissement). Le principe de cette prestation est de regrouper les vidanges afin de faire bénéficier aux usagers de tarifs préférentiels.
Pour cela, il suffit de remplir un bon de commande et de le transmettre au Syndicat (courrier : *Maison de l'Eau - 2501 Route de Champier - 38270 Moissieu Sur Dolon*, fax : 04 74 79 50 16 ou mail : spanc@dolon-vareze.fr) qui centralise les demandes.

Fréquence de vidange

Il n'existe pas de périodicité de référence en matière de vidange, cette période variant selon la technique utilisée, l'occupation du logement, les produits utilisés …
La périodicité de vidange d'une fosse septique ou toutes eaux doit être adaptée à la hauteur de boue, qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile de celle-ci.
Pour certains dispositifs de traitement agréés, cette hauteur maximale de boues a été fixée à 30% du dispositif à vidanger.

Si vous êtes intéressés par ces prestations, vous pouvez retrouver les tarifs et le bon de commande via le lien ci-après: **http://www.dolon-vareze.fr/index.php/spanc/entretien** ou à la demande au Secrétariat de Mairie.

Ouverture du Syndicat au public :
Le mercredi de 9h à 11h - Le jeudi de 13h30 à 16h ou sur rendez-vous
Tél. : 04.74.79.50.12.

Bibliothèque

La sélection des contes pour enfants

"Plume"
de Cao Wenxuan

"Le Palais de l'Oiseau Bleu"
de Orianne Lallemand

"Lulu et la nuit des sept contes »
de Daniel Picouly

Les surprises de l'été

Visites guidées

« Il était une fois….le bourdon et la coquille ou le chemin de Compostelle » avec Gérard BOURGIN.

Quelle part d'histoire et de légende dans ce pèlerinage initié depuis le Xème siècle alors qu'un des chemins classés par l'UNESCO traverse Pommier?
Après un exposé reprenant la genèse de ce parcours, nous en emprunterons un tronçon de trois kilomètres pour y décrypter les paysages, entendre des légendes pour finir dans une petite chapelle de XII ème - XVIème siècle où faisaient halte les pèlerins d'autrefois.
Au retour de cette visite guidée, une « collation du pèlerin » à base de « matafans » salés ou à la châtaigne et au miel ainsi qu'une dégustation d'hypocras médiéval vous serons proposées par l'équipe de la bibliothèque.
Réservation recommandée: Office de Tourisme La Côte st André: 04 74 20 61 43 ou RDV à 9H00 à la salle des fêtes de Pommier.
Tarif unique: 5€, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Elections législatives

Les dimanches 11 et 18 juin
de 8H00 à 18H00

Procuration: pour toute personne absente lors des scrutins et qui souhaite faire valoir son droit de vote, voici les informations à connaitre.
- une procuration peut être établie tout au long de l'année, sa durée est variable: 1 tour, 2 tours ou une année au maximum.
- pour qu'un vote soit valide, un électeur ne peut être destinataire que d'une procuration venant d'un seul mandant.
- les autorités habilitées à établir des procurations sont : le tribunal d'instance, la gendarmerie, la police nationale du lieu de domicile et de travail du mandant.
- Le formulaire dit « cerfa » n° 14 952*01 est accessible sur le lien: **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675**, il peut-être pré-rempli en ligne et imprimé, avant d'être enregistré par une autorité citée ci-dessus.

Déclaration annuelle de ruches

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue**.

Elle participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole, la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.
Elle doit être réalisée chaque année, entre:
le 1er septembre et le 31 décembre.
Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.
Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/
En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :
Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août 2017).
Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre 2017).

Calendrier des sorties……

Dimanche 11 juin: **RANDONNEE PÉDESTRE** organisée par le CCAS
Inscription à partir de 8H00 et départ du stade.
2 parcours : 8 et 15km. Tarif : 6 € (à partir de 10 ans) avec café au départ et ravitaillement sur le parcours.
Repas à partir de 13h00 (entrée, porcelet à la broche, flageolets, fromage, dessert et café).
Tarif:16 €.
Possibilité **repas à emporter** (livraison possible seulement sur la commune)
Tarif:10 €. (porcelet à la broche, flageolets, dessert).
Réservation des repas : Tél: 06 75 45 44 11 Mireille BOUVIER
courriel: mairie.pommier@territoire-de-beaurepaire.fr

Samedi 17 juin : **FETE DE L'ECOLE** organisée par le Sou des écoles
En matinée: spectacle enfants
Après-midi: kermesse avec jeux pour enfants
Restauration midi: plateaux repas

Repas choix 1: **7,50€**	Repas choix 2: **7,50€**	Repas enfant: **5,00€**
Duo de Salade de Pâtes & Crudités Rôti de Porc aux Herbes Pain de Courgette au Basilic Fromage Tartelette aux Fraises	Duo de Salade de Pâtes & Crudités Pilon de Poulet Epice Pain de Courgette au Basilic Fromage Tartelette aux Fraises	Wrap au Poulet 1 sachet de chips Granité Une boisson

Réservation des repas avant **le 8 juin:** Tél: 06 47 87 52 33 Karine MANGE
courriel: soudepommier@gmail.com

Vendredi 23 juin: **RANDONNEE PEDESTRE GOURMANDE semi-nocturne** organisée par L'Amicale Laïque
Inscription à partir de 19H00 et départ de la salle des fêtes
1 parcours : 10km avec un repas servi le long du parcours.
Tarifs :
- Randonnée seule 4 €
- Randonnée + repas 14€
  8€ (enfants jusqu'à 10 ans)

Réservation et renseignements : Tél: 06 75 38 49 76 Bernard BOUVIER
courriel: amicalelaiquepommier@gmail.com

Samedi 1er Juillet : **CINEMA PLEIN AIR** Film d'animation « Tous en scène », proposé par le CCAS
entrée gratuite, ouverte à tous, RDV à la tombée de la nuit dans la cour de la salle des fêtes (repli dans la salle en cas de pluie).
Pop corn, crêpes, buvette….

Samedi 8 Juillet : **FETE DE L'ETE** organisée par le Comité des Fêtes
à partir de **14H30** au stade, voici le programme……
- Après-midi détente avec un concours de pétanque, des activités autour de divers jeux pour les petits et les plus grands: course en sacs, pêche à la ligne, activités manuelles……
- En soirée: bal en plein air avec sono et feu d'artifice

Buvette et restauration sur place: BARBECUE

Vous souhaitez rejoindre l'équipe et participer à la vie associative de notre commune, alors n'hésitez plus, faites-vous connaitre, nous serons très heureux de vous accueillir .
Pour tous renseignements : Tél: 06 23 58 77 38 Laëtitia AVONT
courriel: avont.laetitia@gmail.fr

Calendrier des sorties……suite …….

Samedi 29 Juillet : JOURNEE CAMARGUAISE organisée par l'Amicale Laïque
- de 11H00 à 12H00 Abrivado (passage de taureaux accompagnés de gardians à cheval)
- à partir de 14H30 Toro piscine
- animation musicale par la pena « Los Picos Tachos »
- restauration midi: paëlla
- restauration soir: panier pique-nique
- à partir de 21H00 bal avec sono

Réservation et renseignements : Tél: 06 75 38 49 76 Bernard BOUVIER
courriel: amicalelaiquepommier@gmail.com

Les 1-2-3 septembre: BALL TRAP organisé par l'ACCA.

Samedi 30 septembre : FETE DE LA POMME, organisée par le Comité des fêtes.

Petit agenda du jardinier

« **C'est le mois de juin qui fait le pain** »

Juin est le plus beau mois de l'année au jardin.
Les journées se font plus longues.
Les roses s'épanouissent et les pelouses se couvrent d'une belle couleur vert tendre.
Vous faîtes vos premières récoltes tout en continuant à semer campanules, girofles, roses trémières pour la suite de la saison.
Terminez la mise en place de vos jardinières et potées.
Laissez faner les feuillages de vos bulbes de printemps car ils accumulent des réserves pour la prochaine floraison, ensuite couper le feuillage.
Savourez fraises et cerises……

les bébés de l'année à l'honneur……

Vendredi 19 Mai,

Mireille Bouvier et les membres du CCAS ont reçu à la salle des fêtes, quatre bébés nés entre le 1er mai 2016 et le 1er mai 2017 avec leurs parents:
Lana Tisserand, Malone Serpinet, Rosalia Durand, Ayrton Vacher.
Était excusée Joyce Favre.

« Composition florale », « premier livre », « doudou » ont été distribués, avant de partager le verre de l'amitié.